



NOUVELLE
ORGANISATION
DU TEMPS
SCOLAIRE



RÉSEAUX
D'ÉDUCATION
PRIORITAIRE

espe

APPRENDRE
À APPRENDRE



NUMÉRIQUE



Lancement
de la conférence
nationale
sur l'évaluation
des élèves
ÉVALUATION
DES ÉLÈVES

UNE ÉCOLE AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ RÉELLE



PLAN
D'ACTION
POUR L'ÉGALITÉ
FILLES
-GARÇONS



BUDGET :
PRIORITÉ
À L'ÉDUCATION

**L'ACTION
DE BENOÎT HAMON**
MINISTRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



INSERTION
PROFESSIONNELLE



VIE
ÉTUDIANTE



BUDGET : PRIORITÉ À L'ÉDUCATION



DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR METTRE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

L'éducation demeure plus que jamais la priorité du Gouvernement. Le budget du ministère va augmenter en 2015 puis chaque année jusqu'en 2017. Il s'agit du carburant nécessaire à la mise en œuvre des réformes engagées, pour faire de l'école de l'égalité une réalité de terrain.

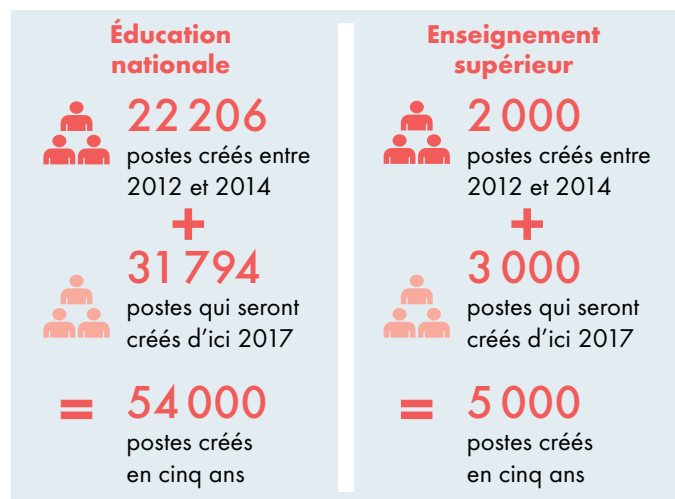
Un budget 2015 en augmentation de 1,15 milliard d'euros

Le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche augmentera de 1,15 milliard d'euros en 2015, soit une hausse de +1,7% par rapport à 2014. Au sein de cette enveloppe supplémentaire, 1,11 milliard d'euros iront à l'Éducation nationale et 45 millions à l'Enseignement supérieur et à la Recherche. Cette progression des moyens, qui se poursuivra chaque année jusqu'en 2017, traduit la priorité accordée à l'école et la volonté du Gouvernement de faire de cette dernière un moteur essentiel de la lutte contre les inégalités.

60 000 postes créés en cinq ans

Le Gouvernement a confirmé la création, sur l'ensemble du quinquennat, de 60 000 postes consacrés à l'éducation, dont 54 000 dans l'Éducation nationale, 5 000 dans l'Enseignement supérieur et 1 000 dans l'Enseignement

agricole. Plus de 40% de ces créations de postes ont été réalisées entre 2012 et 2014 ; les 60% restants sont d'ores et déjà programmés pour la période 2015-2017. Ces moyens humains permettent de renforcer la présence adulte auprès des élèves en particulier en primaire.



+ 1 000 postes créés en cinq ans dans l'Enseignement agricole



Vincent et son auxiliaire de vie scolaire en petite section de maternelle à l'école Saint-Exupéry.

La CDIation de plus de 28 000 auxiliaires de vie scolaire chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap

Le décret du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) prévoit la CDIation progressive de tous les auxiliaires de vie scolaire (AVS) employés sous statut d'assistant d'éducation. Plus de 28 000 personnes chargées d'accompagner les élèves en situation de handicap se verront ainsi proposer, au terme de leurs six années de contrat d'assistant d'éducation, un

contrat à durée indéterminée. Le métier d'accompagnant d'élève en situation de handicap fera par ailleurs l'objet d'une nouvelle formation et d'un nouveau diplôme d'État.

Maintien des 69 000 contrats aidés

22 000 contrats aidés qui arrivaient à terme en juin 2014 sont renouvelés. Ces contrats aidés sont destinés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap, à l'assistance aux directeurs d'école et à l'amélioration de la vie scolaire dans les établissements du second degré. Le contingent de 69 000 contrats aidés est ainsi maintenu. ■

“ Dans le contexte actuel, les 60 000 postes étaient indispensables, et le président de la République a confirmé cette priorité à la jeunesse. Ces postes supplémentaires sont le carburant pour mettre en œuvre toutes mes priorités : la réussite des nouvelles Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, la scolarisation des moins de 3 ans, le « plus de maîtres que de classes » au primaire et la réforme de l'éducation prioritaire. ”

Benoît Hamon,
Le Monde, 24 avril 2014

RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE



LUTTER CONTRE LES DÉTERMINISMES SOCIAUX POUR PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE RÉUSSIR

La refonte de la politique d'éducation prioritaire vise à « donner plus à ceux qui ont moins », au service de la réduction des inégalités et de la réussite de tous les élèves.

Des moyens renforcés et alloués en fonction de la difficulté sociale

Le ministère a construit un indice social unique permettant de mesurer le plus objectivement possible les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et

leurs conséquences sur les apprentissages. Cet indice prend en compte la part d'élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles défavorisées, la part d'élèves boursiers, la part d'élèves résidant en zones urbaines

sensibles et la part d'élèves arrivant en 6^e avec au moins un an de retard. C'est notamment sur la base de cet indice que les moyens seront alloués. Les réseaux les plus difficiles, appelés « REP+ », bénéficieront de moyens encore renforcés.

Des élèves accompagnés dès le plus jeune âge dans leurs apprentissages



La scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

+1

Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » dans chaque école.



L'accompagnement des élèves de 6^e pendant les temps laissés libres entre leurs heures de cours jusqu'à 16 h 30 (aide aux devoirs, tutorat, etc.).



Le développement d'internats de proximité pour les collégiens.



© Philippe Devenay / MENESR

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans a été identifiée comme un levier important pour la réussite des élèves, notamment issus des milieux les moins favorisés.

« Plus de maîtres que de classes » dans chaque école

L'affectation dans une école d'un maître supplémentaire favorise le travail collectif des enseignants et contribue à bien identifier les besoins des élèves et à accompagner leurs apprentissages par des pédagogies différenciées.

« Améliorer la réussite éducative d'un pays ne peut pas se faire sans lutter inexorablement contre la pauvreté et toutes les inégalités. »

Benoît Hamon, discours à Paris, 9 avril 2014

DES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES FORMÉES, STABLES ET SOUTENUES



Du temps dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves (REP+).



Un grand plan de formation continue et d'accompagnement.



Des incitations fortes en termes de rémunération et de carrière.

Une mise en œuvre de la refonte de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2014

Dès la rentrée 2014, 102 REP+, identifiés parmi les plus difficiles et répartis sur l'ensemble du territoire, bénéficient de moyens

UN CADRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES



Des projets de réseaux pérennes, avec des moyens alloués pour quatre ans.



Un fonds académique pour financer des actions pédagogiques innovantes.



Un accueil des parents, chaque matin, pour mieux les associer à la vie de l'école.

renforcés. La refonte de l'éducation prioritaire entrera pleinement en vigueur l'année suivante, en 2015, avec un total de 1 081 réseaux qui bénéficieront de mesures dédiées (dont 350 REP+ aux moyens encore renforcés). ■

NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE



**OFFRIR À CHAQUE ÉLÈVE LES MEILLEURES
CONDITIONS POUR BIEN APPRENDRE**

À la rentrée 2014, tous les élèves des écoles publiques de France bénéficieront de la nouvelle organisation du temps scolaire : une semaine avec cinq matinées de classe, plus propice aux apprentissages et au bien-être des enfants.

Le décret Hamon : des assouplissements pour mieux prendre en compte les réalités locales

Le décret du 7 mai 2014 assouplit le cadre réglementaire relatif à l'organisation du temps scolaire. Les cinq matinées de classe, correspondant aux moments où les enfants sont les plus concentrés, demeurent obligatoires dans toutes les écoles de toutes les communes. Celles-ci peuvent néanmoins, à titre expérimental et dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité validé par le rectorat :
– regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi pour permettre à des intercommunalités rurales de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les intervenants ;
– ou alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école hebdomadaire et en répartissant ces heures sur les vacances scolaires.
Les écoles de 12,8% des communes, soit 14,9% des effectifs, expérimenteront dans le cadre de ce décret, qui a permis de débloquer un grand nombre de situations.

Les principaux bénéfices de la semaine avec cinq matinées

1. Les apprentissages fondamentaux sont organisés aux moments où la capacité de concentration des élèves est la plus grande.
2. Les enseignants ont davantage de souplesse pour répartir et alterner les activités pédagogiques.
3. Les temps d'apprentissage sont plus réguliers et la semaine des enfants est mieux équilibrée.



Benoît Hamon assiste à un temps de classe à l'école primaire Ferme-de-la-Chasse de la commune de Lieusaint (77), qui a adopté la semaine avec cinq matinées dans ses huit écoles publiques dès la rentrée 2013 (2 mai 2014).

© MENESR - Philippe Deverney

“ L'adoption de ces nouveaux temps scolaires vise à faciliter l'acquisition par chaque élève des savoirs fondamentaux et à développer en chacun d'eux un véritable goût pour apprendre. [...] En 2013, 1,3 million d'enfants sont passés à la semaine de cinq jours. Les bienfaits de cette nouvelle organisation sont déjà clairement perçus par la communauté éducative. ”

Benoît Hamon,
discours à l'Espe
de Paris, 12 juin 2014



La lettre aux parents

Dans une lettre datée du 12 juin 2014, Benoît Hamon a souhaité s'adresser directement aux parents d'élèves pour les informer. Il leur a rappelé les objectifs de la nouvelle organisation du temps scolaire et leur a fait part des bénéfices déjà constatés dans les écoles où elle est mise en œuvre depuis la rentrée 2013.

Un financement prolongé

Le fonds d'amorçage, dont le maintien avait déjà été annoncé par le Gouvernement pour l'année 2014-2015, sera poursuivi pour 2015-2016. Son montant sera calibré afin de répondre notamment aux besoins des communes les plus en difficulté.

www.5matinees.education.gouv.fr

Un site Internet pour
informer les familles



Le ministère a lancé le 23 juin un site Internet permettant de consulter les horaires de classe de chacune des 47 469 écoles publiques de France pour la rentrée 2014. Tous les parents d'élèves ont ainsi pu prendre connaissance, avant les vacances d'été, de l'organisation de la semaine de classe dans l'école maternelle ou élémentaire de leurs enfants. ■

APPRENDRE À APPRENDRE **espe**

DES ENSEIGNANTS BIEN FORMÉS POUR METTRE TOUS LES ÉLÈVES SUR LE CHEMIN DE LA RÉUSSITE

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, des écoles spécifiques ont été créées à la rentrée 2013 : les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe).

Une formation en alternance, professionnalisante, reconnue par un diplôme de master

Les Espe accueillent tous les futurs enseignants, qu'ils se destinent à exercer en maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ou à l'université, ainsi que les futurs conseillers principaux d'éducation. La formation dispensée permet une entrée progressive dans le métier. Elle combine d'une part des savoirs théoriques et pratiques et d'autre part des périodes de stages en école ou en établissement. Cette formation en alternance est validée par un diplôme de master : le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).



Après le concours, des enseignants stagiaires rémunérés et accompagnés

Les concours enseignants ont été rénovés pour valoriser davantage les connaissances et compétences professionnelles des candidats. Les lauréats des concours 2014 « nouveau format » sont affectés au 1^{er} septembre 2014 en qualité de fonctionnaires stagiaires au sein d'une école ou d'un établissement. Au

cours de l'année scolaire 2014-2015, ils continueront à se professionnaliser grâce à un stage correspondant à un mi-temps de service, rémunéré à hauteur d'un temps plein, et à la poursuite de leur formation à l'Espe en master 2 MEEF (pour les étudiants reçus aux concours à la fin de leur première année de master). Chaque stagiaire sera accompagné par deux tuteurs : un tuteur sur le terrain et un tuteur universitaire à l'Espe.

“

Les élèves professeurs peuvent avoir accès à l'excellence de nos universités dans les disciplines et les domaines qu'ils ont choisis mais aussi au meilleur de ce qui se fait en termes de pédagogie et de pratiques sur le terrain. C'est dans cette hybridation-là que nous parviendrons à donner à ces futurs professeurs le maximum d'atouts pour posséder les gestes professionnels indispensables au métier d'enseignant.

”

Benoît Hamon, discours à l'Espe de Nancy, 17 avril 2014

Une formation continue redynamisée

Les Espe organisent des actions de formation continue pour les personnels enseignants du premier et du second degré et les personnels d'éducation. Afin d'accompagner au mieux la formation continue de ses personnels, l'Éducation nationale développe également des outils numériques. Le dispositif M@gistère permet aux enseignants du premier degré d'accéder à des sessions de formation à distance tutorées et interactives. Si de nettes avancées ont déjà été réalisées, l'amélioration de la formation continue demeure un enjeu important.

Les emplois d'avenir professeurs : un dispositif pour les étudiants boursiers

Visant à diversifier l'origine sociale des enseignants, le dispositif « emplois d'avenir professeurs » (EAP) offre aux étudiants d'origine modeste la possibilité de commencer à se former aux métiers de

l'enseignement grâce à un parcours professionnalisant et à une aide leur permettant de financer leurs études. Les EAP sont ouverts aux étudiants boursiers qui sont recrutés plus tôt, à partir de la deuxième année de licence. Plus de 7 000 EAP ont été signés depuis le lancement du dispositif. ■



NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE



METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES ET DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Le numérique favorise le développement de pratiques pédagogiques plus interactives et plus adaptées aux besoins des élèves, et en particulier de ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Des initiatives sans précédent ont été lancées pour développer l'éducation au numérique et par le numérique.



Un programme d'investissement considérable en faveur de l'équipement et des ressources pédagogiques numériques

Benoît Hamon et Arnaud Montebourg ont annoncé le lancement d'un programme d'investissement pour le développement de la filière industrielle française du numérique éducatif. Objectif : équiper 70 % des élèves de primaire et de collège et 100 % des enseignants en ordinateurs/tablettes dotés de ressources pédagogiques numériques à l'horizon 2020. Un appel à projets a été lancé afin de structurer une offre nationale de ressources pédagogiques.



© Mogali Delaporte/PictureTank/MENESR

Code informatique : une initiation dès l'école primaire

Une initiation au code informatique sera proposée à l'école élémentaire dès la rentrée 2014. Cette activité pourra être organisée sur le temps périscolaire, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires. Pour en favoriser le développement, un appel à manifestation d'intérêt a

été lancé le 19 juin 2014 à l'attention des associations souhaitant prendre en charge cette initiation. Pour le collège, des travaux sont en cours afin d'intégrer aux programmes un enseignement sur les langages de programmation informatique.



Le rattachement dès 2014 de 9 000 écoles et établissements supplémentaires à l'Internet haut débit

Aujourd'hui, 16 000 des 64 300 écoles et établissements du second degré que compte notre pays ne bénéficient toujours pas d'une connexion Internet de qualité et sont donc limités dans leurs usages du numérique. Dès septembre 2014, afin de rattraper au plus vite ce retard, 9 000 écoles et établissements situés dans des zones non reliées à la fibre optique seront connectées au haut débit par voie hertzienne dans le cadre du programme « écoles connectées ».

Former tous les enseignants et cadres de l'éducation au numérique

La formation dispensée au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) fait désormais une large place au numérique, que ce soit dans le cadre de formations spécifiques ou

de formations disciplinaires intégrant des outils numériques. Les académies organisent également des actions à destination des enseignants et pour sensibiliser les personnels de direction et d'inspection. Enfin, plus de 150 000 enseignants du 1^{er} degré ont d'ores et déjà suivi une formation à distance dans le cadre du dispositif en ligne M@gistère.

Un cours en ligne pour enseigner et former avec le numérique

Le 30 avril 2014, Benoît Hamon a ouvert un cours en ligne ouvert et massif (CLOM) pour apprendre à « Enseigner et former avec le numérique », co-produit par l'ENS de Cachan et l'ENS de Lyon. Ce CLOM s'adresse notamment aux professionnels de l'enseignement et de la formation. Il met à disposition des internautes des cours spécialisés ainsi qu'une aide pour la mise en place des projets de formation utilisant le numérique. ■

“ Le numérique invite à repenser nos méthodes et nos programmes d'enseignement, à rénover nos modes d'évaluation. Il favorise l'interaction au sein de la classe, stimule la participation de tous, y compris de ceux qui restent en retrait. Le numérique permet aux élèves de déverrouiller les difficultés et de dépasser les inhibitions. ”

Benoît Hamon,
JDD, 12 juillet 2014

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

POUR UNE ÉVALUATION EXIGEANTE QUI STIMULE LES ÉLÈVES AU LIEU DE LES DÉCOURAGER

Parce qu'il peut confronter très tôt les élèves au sentiment d'échec, notre système actuel d'évaluation est parfois un facteur de découragement et de décrochage scolaire. Le 24 juin 2014, Benoît Hamon a lancé une conférence nationale afin de mettre l'évaluation davantage au service des progrès des élèves.

Un système d'évaluation qui contribue aujourd'hui à accroître les inégalités

La dernière enquête Pisa a montré que les jeunes Français sont ceux dont les taux de non-réponse aux questions posées sont les plus élevés, par peur de faire une erreur. Le système français d'évaluation tend à souligner les lacunes des élèves et à ne pas assez prendre en compte leur progression. Il en résulte chez beaucoup d'enfants une angoisse face à l'erreur et un manque de confiance en soi. Les élèves issus des milieux les plus défavorisés ressentent plus durement encore que les autres les effets de cette évaluation, dont ils ne comprennent pas toujours les codes et les attendus implicites ; avec parfois des conséquences dramatiques sur leur destin scolaire et social.

La conférence nationale sur l'évaluation des élèves : une démarche inédite qui donne la parole à tous

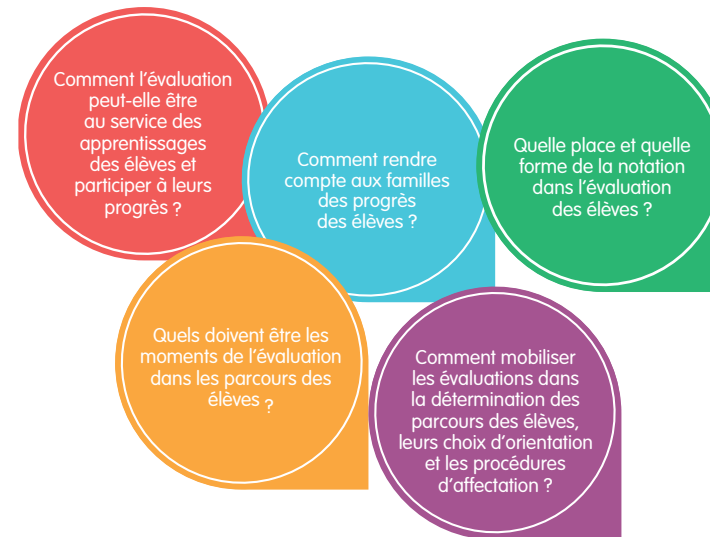
Lancée le 24 juin 2014, la conférence nationale sur l'évaluation est une démarche inédite : il s'agit de conduire un dialogue ouvert et transparent avec non seulement les membres de la communauté éducative, mais aussi l'ensemble de la société civile. Au terme

de six mois de travaux qui mobiliseront la communauté scientifique et les professionnels de l'éducation, des auditions et débats publics seront organisés en décembre lors de la « semaine de l'évaluation ». La conférence se conclura par la remise au ministre des recommandations du jury, sur la base desquelles le ministre prendra des décisions qui pourront s'appliquer dès la rentrée suivante. ■



© Xavier Schwab/Picturefank/MENESR

La conférence nationale sur l'évaluation des élèves est organisée autour de 5 questions :



“ Si vous avez 10 de moyenne, on considère que vous « valez » 10. Cela satisfait d'abord les familles qui maîtrisent les codes de la réussite à l'école. Il faut en finir avec ces délits d'initiés. L'évaluation doit permettre aux enseignants et aux enfants de mesurer les progrès accomplis et ceux qui restent à accomplir. Il faut qu'elle soit plus exigeante, qu'elle en dise plus et qu'elle stimule au lieu de décourager. ”

Benoît Hamon,
Le Parisien, 24 juin 2014

JUILLET/AOÛT 2014

Travaux préparatoires du comité d'organisation : organisation des groupes de travail, rédaction des documents préparatoires, nomination des membres du jury.

OCTOBRE 2014

Première réunion du jury composé de représentants de la communauté éducative et de de la société civile.

NOVEMBRE 2014

Envoi par le jury de ses demandes de compléments d'information.

DÉCEMBRE 2014

Semaine sur l'évaluation des élèves :
• auditions et débats publics
• délibérations du jury
• remise des recommandations du jury au ministre.



ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS À L'ÉCOLE



**UN PLAN D'ACTION SANS PRÉCÉDENT MIS EN ŒUVRE
À PARTIR DE LA RENTRÉE 2014**

Parce que l'égalité est une valeur essentielle de la République, sa transmission fait partie intégrante des missions de l'école. Après une première année d'expérimentation et sur la base de l'évaluation positive réalisée par l'inspection générale de l'Éducation nationale, le gouvernement a décidé d'engager un plan d'action sans équivalent en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.

La généralisation de la formation à l'égalité filles-garçons pour les enseignants et cadres de l'Éducation nationale

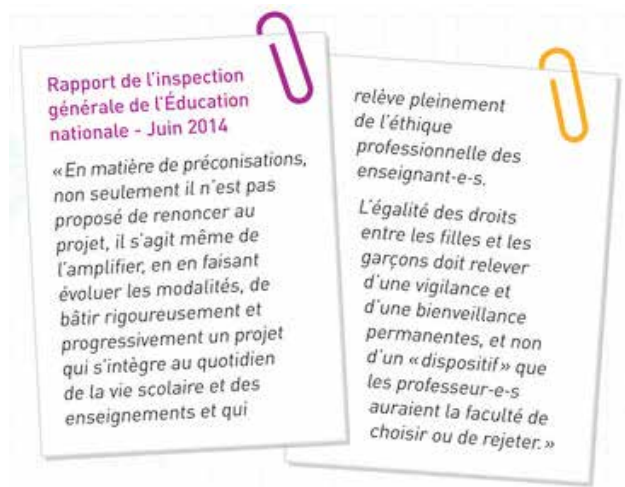
• **Formation initiale** : tous les étudiants des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) recevront désormais une formation à l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Des outils

pédagogiques et documents de références seront mis à disposition des Espe. Les futurs cadres, personnels d'encadrement et d'inspection bénéficieront également de ce module dans le cadre de leur formation initiale.

• **Formation continue** : l'égalité entre les filles et les garçons sera par ailleurs considérée comme une

priorité du plan national de formation 2015 et des plans académiques et départementaux de formation continue.

• **Formation à distance** : des formations à distance sur l'égalité entre les filles et les garçons seront enfin proposées grâce à la plateforme en ligne « M@gistère ».



© Jean-Robert Dambou/PictureTank/MENESR

La diffusion d'outils pédagogiques adaptés pour aider les enseignants à transmettre à leurs élèves la valeur d'égalité filles-garçons

Les enseignants transmettront la valeur d'égalité filles-garçons de manière transversale, dans le cadre de différentes séquences pédagogiques (histoire, géographie, éducation civique, éducation physique et sportive, etc.) s'appuyant sur le socle commun et les programmes.

• Une mallette pédagogique sera mise à leur disposition pour les aider à élaborer ces séquences.

• Un site Internet sera mis en place pour rassembler de nouveaux documents et outils pédagogiques à destination des enseignants.

L'information des parents

Les établissements scolaires seront invités à inscrire l'égalité entre les filles et les garçons à l'école dans leurs projets d'établissements, adoptés en conseil d'école ou d'établissement. Ce sera l'occasion d'impliquer les parents et de leur faire partager ce projet éducatif. ■

“ Les ABCD, c'étaient 600 enseignants volontaires. Là, ils seront 30 000 en formation initiale et potentiellement 330 000 enseignants du 1^{er} degré à avoir accès aux outils indispensables pour apprendre aux écoliers qu'ils sont égaux, que garçons et filles doivent se respecter et qu'il n'y a pas une formation, un diplôme, un métier qui soit réservé à un sexe plutôt qu'à un autre. ”

Benoît Hamon,
Le Parisien,
29 juin 2014

VIE ÉTUDIANTE



DES MESURES POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

Les conditions de vie des étudiants ont un impact significatif sur leur réussite. Leur amélioration est donc une priorité du Gouvernement, au service de la démocratisation de l'accès aux études supérieures, avec l'ambition d'atteindre 50% de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge.

Deuxième étape de la réforme des bourses étudiantes



La deuxième étape de la réforme des bourses étudiantes confirme les objectifs définis par le Gouvernement, après concertation avec les organisations étudiantes.

• **1^{er} objectif : aider davantage d'étudiants issus des familles de classes moyennes aux revenus modestes.** Ainsi, 77 500 nouvelles bourses annuelles de 1 000€ sont créées pour les étudiants des classes moyennes aux revenus modestes, boursiers « échelon 0 » qui ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucune aide.



Déplacement de Benoît Hamon et de Geneviève Fioraso, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche au Campus de Bobigny, le 30 juin 2014.

• **2^e objectif : mieux prendre en compte la situation personnelle des étudiants autonomes de leurs parents.** Pour cela, 1 000 allocations annuelles nouvelles sont créées (qui s'ajoutent au 1 000 créées en 2013)

comprises entre 4 000€ et 5 500€ pour des jeunes en situation d'autonomie avérée, soit 8 000 aides versées indépendamment des revenus des parents à la rentrée 2014. ■

“

77 500 étudiants bénéficiaient jusqu'ici d'une bourse à échelon zéro, c'est-à-dire qu'ils n'avaient qu'une exonération des droits d'inscription à l'université. Ce plan de près de 80 millions d'euros que nous allons consacrer à l'aide sociale étudiante va permettre à ces jeunes étudiants de bénéficier, parce qu'ils sont issus de familles modestes, d'une bourse de 1 000 euros par an.

”

Benoît Hamon, France Inter, 30 juin 2014



Frais d'inscription pour 2014-2015 : la plus faible évolution depuis dix ans

Par rapport à 2013-2014, l'évolution des droits d'inscription pour 2014-2015 est de 0,7 %. Il s'agit de la plus faible hausse depuis dix ans, pour préserver le pouvoir d'achat des étudiants.



Création de 40 000 logements étudiants durant le quinquennat

Le logement est le premier poste dans le budget d'un étudiant. Agir en matière de logement est donc une priorité. Le Président de la République a fixé une feuille de route visant à construire 40 000 logements étudiants supplémentaires durant le quinquennat, soit une progression de près de 25 % du parc actuellement géré par les Crous. ■



benoithamon @benoithamon

Suivre

Ni baisse, ni suppression des APL. Pas d'économie au détriment des étudiants. #prioritéjeunesse

L'Enseignement supérieur et la Recherche bénéficient d'une priorité budgétaire

Depuis 2012, le Gouvernement a clairement donné une priorité budgétaire à l'Enseignement supérieur et à la Recherche en programmant la création de 1 000 postes supplémentaires par an durant le quinquennat. Ces nouveaux postes sont orientés prioritairement vers le premier cycle, en accompagnant les universités en difficulté et en augmentant les moyens alloués aux bourses étudiantes afin que toutes les universités aient les moyens d'accueillir et de faire réussir tous les étudiants.

INSERTION PROFESSIONNELLE

AMÉLIORER L'ORIENTATION DES JEUNES ET LES PRÉPARER À L'EMPLOI



L'école ne s'arrête pas au diplôme : elle va jusqu'à l'entrée dans le monde professionnel. L'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur contribuent à la mobilisation pour l'emploi des jeunes. Agir pour l'égalité réelle, c'est aussi faciliter pour tous le passage de l'école à l'emploi.



© Picture Tank/MENESR

“

Le baccalauréat professionnel permet à des jeunes d'intégrer directement le marché du travail dans de bonnes conditions, avec un niveau de qualification qui est recherché par les entreprises. [...] Pourtant c'est parfois – trop souvent – un choix par défaut. Cela ne doit plus l'être. C'est le travail que nous allons poursuivre dans les années à venir. ”

Benoît Hamon, discours au lycée professionnel Marcel Sembat de Sotteville-lès-Rouen (76)

Une feuille de route ambitieuse qui repose sur plusieurs leviers

- 1. Améliorer les diplômes professionnels pour mieux répondre aux besoins en compétences du marché du travail.**
Les professionnels, représentants des employeurs et des salariés, seront mieux associés à la rénovation des diplômes professionnels. Ce processus sera de plus accéléré pour correspondre à l'évolution des métiers.
- 2. Développer les « périodes de formation en milieu professionnel » (PFMP)** afin que, notamment, les jeunes en baccalauréat professionnel qui doivent effectuer 22 semaines de stage ne soient plus contraints d'accepter des offres qui ne correspondent pas à leurs besoins de formation. Les branches professionnelles sont sollicitées et, dans chaque établissement ou réseau d'établissements, un « pôle de stages/PFMP » sera implanté pour augmenter le nombre d'offres, en améliorer la qualité et garantir leur accessibilité à tous les élèves.
- 3. Aider les jeunes à préparer leur orientation**, pour que celle-ci soit davantage choisie. Une journée de découverte du monde professionnel sera instaurée dans les collèges et lycées. Dès la rentrée 2015, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel sera suivi par tous les élèves à partir de la 5^{ème}.
- 4. Reconnaître l'apprentissage comme une voie de formation à égale dignité avec la voie scolaire.** Le nombre d'apprentis passera de 40 000 aujourd'hui à 60 000 en 2017. La mixité des parcours (scolaire et apprentissage) sera favorisée, notamment dans le cadre des campus des métiers et des qualifications. Quatorze ont déjà été labellisés et plus de vingt sont en cours de labellisation.
- 5. Prévenir les 150 000 sorties annuelles du système scolaire sans qualification** et rendre effectif le droit au retour en formation des 620 000 jeunes qui sont dans cette situation.

